



**AMENAGER,
DEVELOPPER,
ANIMER.**

Nos Réf. :
BE098. CDG 66. Avis
CTP MODIF TABLEAU
DES
EFFECTIFS.06.10.2017.d
oc

Objet :

Demande avis du
CTP

PJ :

- 1 délibération

Affaire suivie par :
Béatrice
COUSSERANS
Assistante de Direction

Saint-Paul de Fenouillet, le 6 octobre 2017

BORDEREAU D'ENVOI

DESTINATAIRE

CENTRE DE GESTION 66

MONSIEUR LE PRESIDENT
COMITE TECHNIQUE PARITAIRE
6, Rue de l'Ange
66000 PERPIGNAN



Nombre de pièces : 1

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis du Comité technique paritaire :

- ✓ **Délibération du conseil communautaire en date du 28 septembre 2017 portant Modification du tableau des effectifs**

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Maire de Maury

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : 42 En exercice : 42 Ayant pris part à la délibération : 36</p> <p>Date de la Convocation : 21/09/2017 Date d'affichage de la convocation : 21/09/2017</p>		<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p>SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017</p> <p>L'an deux mille dix-sept et le Judi 28 Septembre à 18 h 30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Charles CHIVILO, Emile AUBIGNA, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Jacques BAYONA, Audrey JAMMET, Ludovic SERVANT, Dominique COLL, Francis FOULQUIER, Anne JIMENEZ, Dimitri GLIPA, Françoise SATET, Jean-François DIAZ, Laure CANAL, Michel OLIVE, Guy CALVET, Roger FABRESSE, Paul FOUSSAT, Michel PIGEON, Isabelle BARATCIART, Béatrice LAGACHE, Didier FABRESSE, Jean-Pierre IZARD, Aline HOCK NICOLAS, Sidney HUILLET, Gilles RIVIERE, Pierre Henri BINTEIN, Jean-Louis RAYNAUD, Michel GARRIGUE, Jean-Pierre FOURLON, Emmanuel SMAGGHE, Agnès CARRERE, Jacques BARTHES, Francis FRANCHET, Eric IZAR, Bernard CAILLENS, Didier FOURCADE, Claude FILLOL, Michel BENET, Louis BORRAS, Auguste BLANC, Gilles DEULOFEU.</p>
<p>Ont donné procuration - Suppléant(e)s</p>		<p>Dominique COLL à Anne JIMENEZ, Dimitri GLIPA à Audrey JAMMET, Isabelle BARATCIART à Didier FABRESSE et Michel GARRIGUE à Charles CHIVILO.</p>
<p>Absents excusés</p>		<p>Ludovic SERVANT et Gilles RIVIERE.</p>
<p>Absents non excusés</p>		<p>Alexandre VILLA, Laure CANAL, Aline HOCK NICOLAS et Auguste BLANC.</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Jean-Pierre FOURLON.</p>

AFFAIRE 03 PERSONNEL

Modification du Tableau des Effectifs

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-522 du 13 juillet 1987, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

VU le tableau des effectifs,



VU la délibération N°09 du 05 Avril 2017 modifiant le tableau des effectifs,

	TITULAIRES TC/TNC	NON TITULAIRES TC/TNC	CONTRATS DE DROIT PRIVE	TOTAL
Tableau des Effectifs au 05/04/2017	25	13	13	51

Soit un Total de 51 agents équivalent à 43 ETP.

VU les délibérations du 09 Février 2017 (N°15 et N°16) portant création de 2 contrats aidés pour le poste de Chargé de Mission SIG et agent du service technique ;

Considérant la fin du dispositif des contrats aidés, nous sommes dans l'obligation de recruter 3 nouveaux contractuels pour respecter les taux d'encadrement du service périscolaire.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de modifier le Tableau des Effectifs comme suit :

GRADES	CAT	Postes ouverts	Postes pourvus	EFFECTIF POURVU				EFFECTIF BUDGETAIRE
				TITULAIRES		NON TITULAIRES		
				TC	TNC	TC	TNC	
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché Territorial	A	4	4	2		1	1	4
Rédacteur Ppal 1° C	B	1	1	1				1
Adjoint Administratif Ppal 1°C	C	1	1		1			1
Adjoint Administratif Ppal 2°C	C	1	1	1				1
Adjoint Administratif	C	1	1	1				1
FILIERE ANIMATION								
Adjoint Animation Ppal 2°C	C	1	1	1				1
Adjoint Animation	C	8	8				8	8
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
ATSEM Ppal 1°C	C	1	1	1				1
FILIERE TECHNIQUE								
Technicien Ppal 1° C	B	1	1	1				1
Technicien	B	1	1			1		1
Agent de Maîtrise Ppal	C	1	1	1				1
Adjoint Technique Ppal 1°C	C	1	1	1				1
Adjoint Technique Ppal 2°C	C	11	11	8	3			11
Adjoint Technique	C	6	6	2	1		3	6
TOTAL 01		39	39	20	5	2	12	39

AUTRES EMPLOIS OCCASIONNELS ou SAISONNIERS	Postes ouverts	Postes pourvus	NON TITULAIRES		EFFECTIF BUDGETAIRE
			TC	TNC	
Adjoint Administratif, Technique ou Animation	2		1	1	2
TOTAL 02	2		1	1	2

SUPPRESSION POSTE	Postes ouverts	Postes pourvus	TITULAIRES		EFFECTIF BUDGETAIRE
			TC	TNC	
TOTAL 03					

Total 01 + 02 + 03	Postes ouverts	Postes pourvus	TITULAIRES		NON TITULAIRES		EFFECTIF BUDGETAIRE
			TC	TNC	TC	TNC	
	41	39	20	5	3	13	41

CONTRATS DE DROIT PRIVE	Postes ouverts	Postes pourvus	TC	TNC
TOTAL	8	8	3	5

49 AGENTS décomposés comme suit :	TITULAIRES TC/TNC	NON TITULAIRES TC/TNC	CONTRATS DE DROIT PRIVE	TOTAL

TE ► Tableau des Effectifs ETP (Equivalent Temps Plein)	TE 05/04/2017	TE 28/09/2017
		43 ETP

Le Conseil, oûi cet exposé et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de supprimer :

- 2 contrats d'avenir ;
 - 3 contrats CAE-CUI ;
- suite à la fin des dispositifs « contrats aidés » ;

DECIDE de créer les postes suivants :

- 1 Adjoint Animation (TNC) contractuel ;
- 1 Technicien Territorial (TC) contractuel ;
- 1 Adjoint Administratif, Technique ou Animation (TNC) pour les besoins occasionnels ou saisonniers ;

DECIDE de préciser que les dépenses seront imputées sur les dépenses de personnel (Chapitre 012).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Charles CHIVILO



Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération pour avoir été transmise à la préfecture des Pyrénées-Orientales et publiée le : - 2 OCT. 2017
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité prévue par la loi.



Accusé de réception en préfecture
066-246600423-20170928-2017-05-03-DE
Date de télétransmission : 02/10/2017
Date de réception préfecture : 02/10/2017